

EDITO DU PRÉSIDENT



Le tournant électoral approche, et notre économie n'attend qu'une impulsion pour sortir de l'immobilisme.

Ce sera l'occasion pour les chefs d'entreprises que nous sommes de passer à l'action en prévision d'une perspective économique qui, nous le souhaitons tous, pourrait être plus favorable ?

Cela peut paraître étonnant mais les indicateurs sont plutôt positifs en janvier 2017 : les indices de conjoncture de la Banque de France annoncent une production industrielle qui se renforce en fin d'année 2016. La croissance du dernier trimestre s'est consolidée à 0,4%, portant ainsi le rythme annuel à 1,1% en France.

Cependant l'incertitude règne.

Non seulement les hypothèses sur les perspectives politiques sont diverses, mais aucun organe n'a plus de capacités prédictives que l'autre pour annoncer ce que sera notre futur. L'exemple du Brexit et de l'élection de Donald TRUMP aux Etats Unis furent les révélateurs de l'incapacité actuelle des analystes à avoir une faculté d'anticipation de notre environnement.

Alors pourquoi ne pas trouver en nous-mêmes ce que nous ne pouvons obtenir ailleurs ? Et mettre à profit les ressorts d'un dynamisme créé par un autre regard sur nous-mêmes ?

Pourquoi pas la RSE, Responsabilité Sociale et Environnementale, que déjà nous pratiquons comme Monsieur Jourdain faisait de la prose, tant elle s'inscrit naturellement dans le code génétique de notre profession. Et que nous pouvons promouvoir plus encore ... Elle peut nous offrir l'occasion de faire évoluer nos paradigmes, de prendre en considération notre environnement comme celui de toutes nos parties prenantes, d'adopter une nouvelle vision de nos métiers, de choisir la valorisation de l'humain, la capacité de privilégier le savoir-être au savoir-faire, la faculté d'allumer les moteurs de la passion...

.../...

SOMMAIRE

Edito du Président.....	1
Actualité économique	2
La vie du Syndicat	4
Actualité de la Profession	4
Manifestation à venir.....	6
Actualité de la Commission Sociale	6
Actualité de la Commission Environnement	9
Transport	11
Vêtements de Travail	12
Réglementation	13
Europe : ETSA	13
Agenda	14
Actualité des Membres.....	14

LES PRINCIPALES DATES 2017

22

JUIN

L'Assemblée Générale du GEIST se tiendra le Jeudi 22 Juin 2017 à La Clusaz.

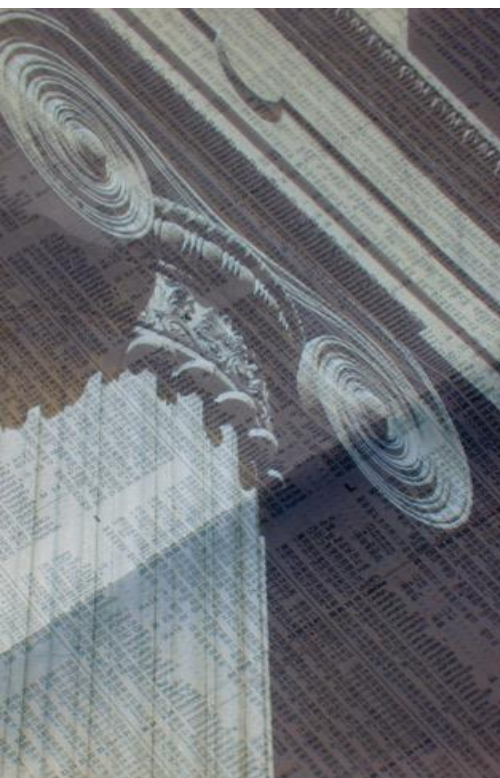
22/24

JUIN

P.7

Journées d'Études 2017 du GEIST :

Elles se tiendront à La Clusaz (Haute Savoie), hébergées « Au cœur du Village », hôtel Relais & Château réputé, du 22 au 24 juin 2017.



Taux d'inflation
annuel 2016 : + 0,6 %

Indice des prix à la
consommation :

+ 0,2 %
en cumul annuel
pour l'année 2016

Tous ces actes constituent les ressorts de la RSE, et leur mise en œuvre a su faire décoller des entreprises qui n'avaient rien pour se distinguer et ont choisi de réfléchir autrement.

Aussi j'invite chacun de vous, à profiter de l'opportunité d'un brainstorming partagé lors de nos 42^e Journées d'Etudes, sur le thème de la RSE. Je souhaite que l'ensemble de la profession soit au rendez-vous, du 22 au 24 juin prochain, à la Clusaz, pour réfléchir sur ce thème si étroitement lié aux gènes de notre profession, et qui nous apporte des idées et des méthodes pour progresser chaque jour un peu plus.

Je vous souhaite, à chacun et à chacune, une année 2017 très joyeuse, brillante et innovante, et que tous nous ayons à cœur d'être les portes paroles des qualités et du potentiel de notre métier.

Sébastien SDEZ
Président du GEIST

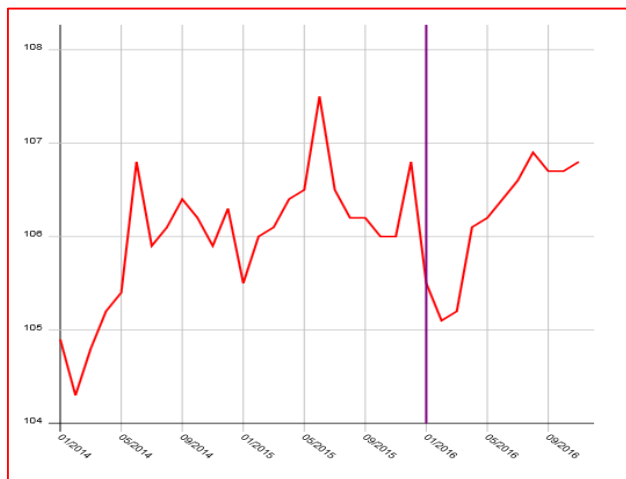
ACTUALITÉ ECONOMIQUE

• QUELQUES INDICATEURS :

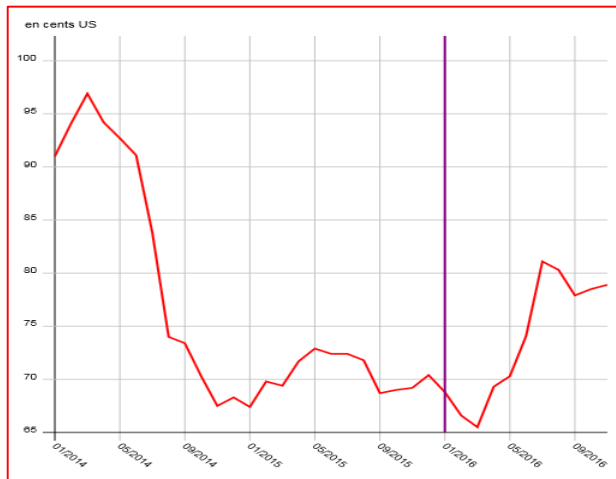
- **Taux d'inflation :**
Pour l'année 2016, il témoigne d'une nouvelle hausse des prix à + 0,6% après 0% en 2015.
- **Progression du PIB :**
La croissance du PIB au 3^e trimestre se redresse à +0,2% ; pour l'ensemble de l'année elle est estimée à +1,1%, après +1,2% en 2015.
- **L'indice des prix à la consommation :**
+ 0,6 % en cumul annuel pour l'année 2016.
- En décembre 2016, la **confiance des ménages** se maintient : l'indicateur qui la synthétise se maintient à 99 sur 100.
- Le **pouvoir d'achat des ménages** accélère au 3^e trimestre 2016.
- La **consommation des ménages en biens** augmente de nouveau en novembre 2016 (+0,4%).
- Le **prix du pétrole** a sensiblement augmenté en décembre 2016 : +19% par rapport à novembre.
- **L'indice des prix des matières premières importées** (fibres textiles naturelles : Graphique 6) repart à la hausse depuis septembre 2016 : le coton légèrement (Gr. 2), le caoutchouc plus nettement (Gr. 3). (source INSEE)
- **La production industrielle** rebondissait en fin d'année (+2.2% en novembre 2016) après une année de ralentissement, et malgré la faiblesse de la demande intérieure (source INSEE).
- **La fréquentation touristique en France :**
 - 2016 fut la plus mauvaise année pour la fréquentation hôtelière depuis 2009. Cependant, le dernier trimestre a montré une progression de la fréquentation de 0.5 point. (source MKG).
 - En 2016 la **baisse du nombre de visiteurs internationaux** devrait se situer entre -5% et -7% (agence Atout France). L'objectif du gouvernement est d'atteindre les 100 Millions de visiteurs étrangers en 2020.
 - Le **poids du tourisme dans le PIB** français est mesuré par les pouvoirs publics à 7%. A part l'Ile de France et la Côte d'Azur, la consommation touristique a plutôt bien résisté en 2016.

• PRIX DES MATIÈRES PREMIÈRES

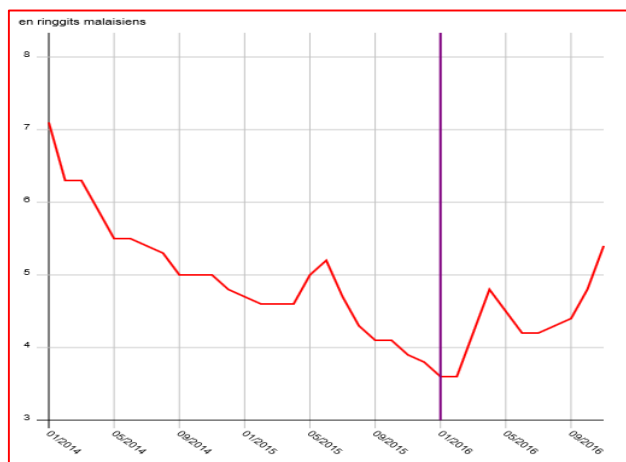
- 1- Indice de prix de production de l'industrie française pour le marché français (produits de Industrie textile, articles d'habillement, ...)- Base 2010



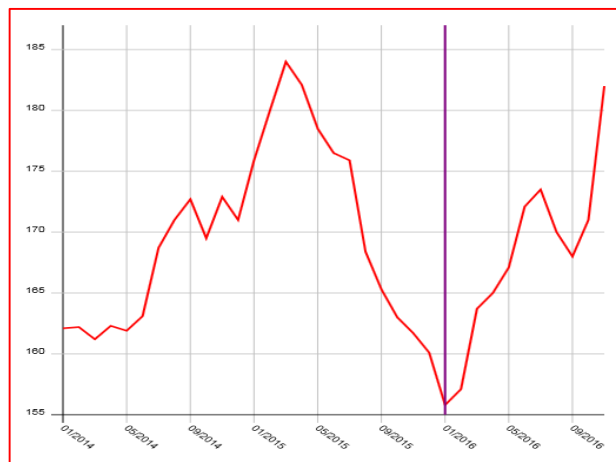
- 2- Cours des matières premières importées - Coton (Liverpool) - Moyenne des 5 prix les plus bas de coton de référence (Cotlook A Index) -Prix en Cents US par livre –



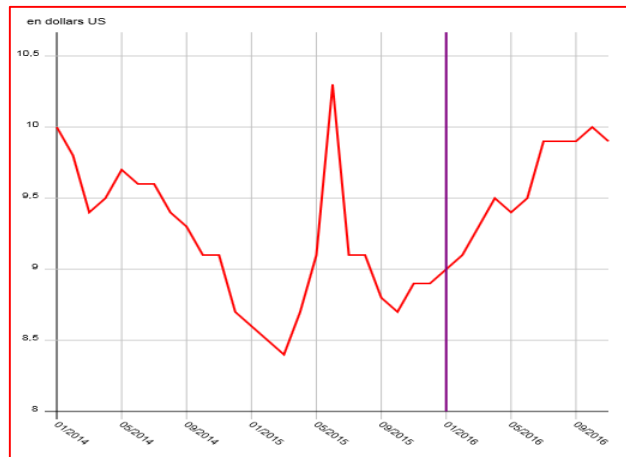
- 3- Cours des matières premières importées - Caoutchouc naturel (Kuala Lumpur) – Prix en Ringgit malaisien par kilogramme –



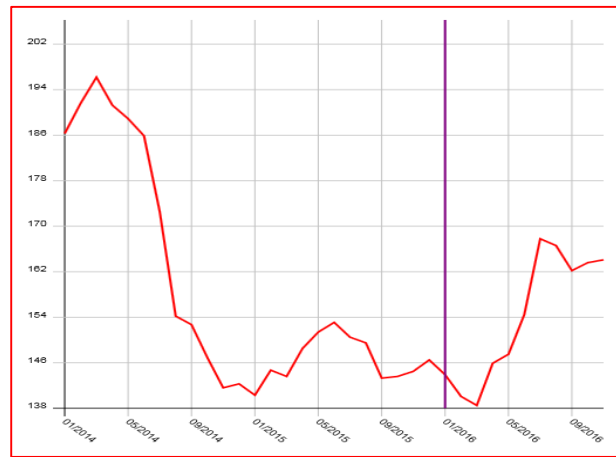
- 4- Indices des prix internationaux des matières premières importées - Ensemble - En euros - Base 100 en 2000 –



- 5- Cours des matières premières importées – Laine d'Australie – Eastern Market Indicator – En US dollars/kg –



- 6- Indices des prix internationaux des matières premières importées – Fibres textiles naturelles- En euros – Base 100 en 2000 –



LA VIE DU SYNDICAT

• LE BUREAU DU GEIST

Le nouveau Bureau du GEIST se compose de la façon suivante :

- Président : **M. Sébastien SDEZ** (Sdez),
- Vice-Présidents : **M. Jean-Paul BILLY** (Anett) et **M. Fabrice QUINQUENEL** (Rentokil Initial),
- Trésorier : **M. Christophe BEGUET** (Cercle du Propre – Lavox BLN),
- Secrétaire : **M. Gérard GRAS** (Cercle du Propre – Blanchisserie de l'Etoile).

• BIENVENUE AUX NOUVEAUX ADHERENTS DU GEIST EN 2017



Le GEIST a le plaisir d'accueillir deux nouveaux adhérents professionnels de la Location de linge :

- La **Blanchisserie Wartner**, basée à Saint-Cloud (Hauts de Seine)
- **Corse Blanc**, basé à Ajaccio.

Chez les membres associés, deux nouveaux membres sont également venus nous rejoindre :

- **ABS France** qui propose des solutions informatiques (ERP dédiés à la blanchisserie, et outils de Business Intelligence)
- **KLEEN-TEX**, fabricant de tapis d'entreprise, basé en Autriche, à Kufstein.

Cercle du Propre :

- **BSA**, la **Blanchisserie Sainte-Anne**, installée à Aubagne, rejoint le Cercle du Propre.

ACTUALITÉ DE LA PROFESSION

• LE CONGRES MONDIAL DE BRUGES LES 5 ET 6 OCTOBRE 2016



C'est dans la charmante cite médiévale de Bruges en Belgique que s'est tenu le **Congrès Mondial des Services Textiles**, organisé par l'**ETSA** (European Textile Service Association), **TRSA** (Textile Rental Service Association, USA) et **FBT** (association belge) du 5 au 7 octobre 2016.

Les plus grands acteurs de la filière des Services Textiles se sont rencontrés pour partager leurs expériences, et échanger des informations. Au total, **78 entreprises** étaient représentées, **160 délégués** en provenance de 11 pays étaient là pour prouver l'influence de cette industrie et le poids politique de ce Congrès.



Philip REBRY, Président de FBT

Le contenu des exposés fut centré sur un panorama des tendances globales, de la RSE, et de la dynamique des marchés sur chaque continent.



Herman Van Rompuy, ancien président du Conseil Européen

Quelques informations à retenir :

- La directrice Accor Benelux révélait la tendance actuelle de certains hôtels à internaliser le traitement du linge dans un souci hypothétique d'économie.
- Le besoin d'innovation est encore plus prégnant aujourd'hui avec la globalisation que vit notre industrie, expliquait Jesper Jensen, Dirigeant de l'entreprise du même nom. La clé de son succès résidera dans sa capacité à identifier les besoins de demain.
- Les perspectives de croissance sont attendues sur le marché de l'hygiène en premier lieu, secteur qui est encore assez peu externalisé, aussi bien sur le marché européen qu'américain.

• NOUVEAU GUIDE DES TERMINOLOGIES ET NORMES TEXTILE POUR LES ACHATS PUBLICS

Le « Répertoire de terminologie et de normes » concernant les matières premières textiles, les étoffes et l'habillement, élaboré par l'ancien groupe d'étude des marchés d'habillement et textiles (GEM-HT) a été publié en novembre 2016. Il est élaboré par la Direction des Achats de l'Etat, au Ministère des Finances, pour l'ensemble des services publics.

Le répertoire est accessible en cliquant sur le lien suivant :
<http://www.economie.gouv.fr/daj/repertoire-terminologie-textile>

• U.I.T. - UNION DES INDUSTRIES TEXTILES

Les priorités pour le futur Président français rédigées par le CLIMO :

Le CLIMO, Centre de Liaison des Industries de main d'œuvre, a mis en ligne sa plateforme pour les candidats à la présidentielle, avec un document livrant les priorités 2017-2022 nécessaires aux 8 branches pour ses industries de main d'œuvre : textile, habillement, ameublement, horlogerie, céramique, jouet, tannerie-mégisserie et chaussure.



Il demande en priorité un allègement du coût du travail avec un dispositif simplifié, et la concentration des allègements de charges sur les secteurs les plus exposés.

[Accessible en cliquant ici.](#)

• FENARIVE : COMMENT FAIRE RECONNAITRE LES INVESTISSEMENTS DES INDUSTRIELS EN FAVEUR DE L'EAU ?



C'est l'objectif de l'étude menée en 2017 par la Fénarive sur « **l'évaluation des actions des entreprises pour la préservation de la ressource en eau** » auprès d'un panel de plusieurs industries.

Pour la réalisation de cette étude, la Fénarive a obtenu un financement de l'ONEMA. Sa finalisation est prévue pour 2018. Elle doit permettre dans sa forme finale à chaque entreprise de défendre les actions des industriels dans le domaine de l'eau. **Les membres du GEIST sont invités à répondre à l'enquête.**

www.fenarive.fr

MANIFESTATION A VENIR

22, 23, 24

JUIN 2017

• LES 42^e JOURNEES D'ETUDES 2017 DU 22 AU 24 JUIN A LA CLUSAZ

Sortir des sentiers battus, c'est ce que vous propose le GEIST cette année pour sa 42^e édition des Journées d'Etudes. C'est en montagne, au printemps, que les professionnels de toute la France se retrouveront pour partager les réflexions de grands experts autour du thème très actuel de la Responsabilité Sociale Environnementale en 2017 « **RSE : comment faire d'une contrainte une opportunité ?** » Une nouvelle surprise vous est réservée cette année : Le clou de l'événement devrait se situer à Talloires



Réservez bien ces dates dès maintenant.

Notre séminaire est accessible également aux non-adhérents.

ACTUALITÉ DE LA COMMISSION SOCIALE

• ACCORD EDEC DE LA BRANCHE OPCALIA TMC

Signature de l'Accord EDEC de la Branche OPCALIA TMC avec Mme Myriam EL KHOMRI, Ministre du Travail, les 8 branches du Textiles-Mode-Cuir et OPCALIA TMC le 15 novembre 2016 :

Mme Myriam El KHOMRI, Ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social, et les partenaires sociaux de huit branches du Textiles-Mode-Cuirs et OPCALIA, ont signé le 15 novembre 2016 un Accord-cadre national pour la mise en œuvre d'un **Engagement de Développement de l'Emploi et des Compétences (EDEC)** relatif à la sensibilisation et à l'accompagnement de la transformation numérique des entreprises du secteur.



Cet EDEC, signé dans le contexte d'un dialogue social dynamique, porte sur la thématique de la « transformation numérique des entreprises », transversale aux huit branches du Textiles-Mode-Cuirs.

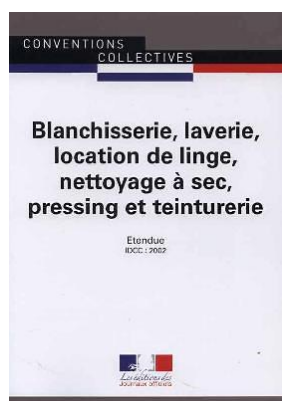
Il est centré sur l'ingénierie, l'accompagnement d'actions expérimentales, la capitalisation et le partage des bonnes pratiques. Sur une durée prévue de 2 ans il devra déployer des outils d'aide sectoriels pour le développement numérique des entreprises.

• UNE NOUVELLE COMMISSION NEE DE LA LOI EL KHOMRI

La CPPNI, Commission Paritaire Permanente de Négociation et d'Interprétation :

Elle a un rôle de veille sur les conditions de travail. Toutes les entreprises devront envoyer tous leurs accords à cette Commission. La Commission établira à partir de ces accords un rapport qu'elle versera dans une base de données nationale et interprofessionnelle. Quelques dispositions confidentielles telles que le nom des signataires pourront ne pas apparaître, mais pas celui de l'entreprise.

Seuls certains thèmes d'accord sont concernés : durée du travail, **congés, compte épargne entreprise, et seulement pour les accords conclus à partir du 1^{er} janvier 2017**. Pour le moment la loi ne prévoit pas la sanction pour non diffusion par les entreprises.



• LA CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE DE LA BLANCHISSERIE, LAVERIE, LOCATION DE LINGE, NETTOYAGE A SEC, PRESSING ET TEINTURERIE N°2002.

Depuis l'adhésion de la Convention Collective Régionale de l'Uniret Nord-Pas de Calais à la CCIR n°2002, signée le 3 mai 2016, notre branche dispose d'une **convention collective étendue au niveau national** dénommée CCN Blanchisserie, Teinturerie, Nettoyage à sec, Pressing et Teinturerie.

Ce rattachement de l'Uniret prend effet au 1^{er} juillet 2016 ; il prévoit que les salariés qui relèvent des départements Nord et Pas de Calais conservent les spécificités liées aux modalités de travail à temps partiel

(conformément à l'accord du 06/09/2011) et au travail de nuit (accord du 23/02/2004) qui sont issues de l'Uniret : les avenants sont annexés au texte de la nouvelle Convention.

• LA FUSION DES BRANCHES PROFESSIONNELLES, OBJECTIF DECLARE DU MINISTRE DU TRAVAIL :



Notre branche n'est a priori pas concernée par la fusion des branches professionnelles jusqu'en 2019, puisque le GEIST remplit les conditions requises lors du dépôt du dossier de représentativité : plus de 5000 salariés, champ d'application national, signature d'accords de branche dans les 3 dernières années. Sur les quelques 900 branches existantes, d'autres branches seront concernées avant nous par cette première phase de rationalisation.

• LA MODIFICATION DU PAYSAGE SYNDICAL EN 2017 :

En juin 2017, un décret fixera la **représentativité des Organisations Syndicales dans les branches**, en tenant compte du seuil de 8 %. Notre branche verra donc son paysage syndical évoluer prochainement.

• L'ACCORD PENIBILITE DE LA BRANCHE SIGNE EN 2016

VOUS ÊTES CONCERNÉ SI VOUS ÊTES EXPOSÉ À UN OU PLUSIEURS FACTEURS DE PÉNIBILITÉ



Travail de nuit
Au moins 120 nuits par an



Le travail en équipes successives alternantes
Au moins 50 nuits par an



Travail répétitif
Au moins 900 heures par an



Activités exercées en milieu hyperbare
Au moins 60 interventions ou travaux par an

Par un accord signé le 27 mai 2016 par l'ensemble des organisations syndicales à l'exception de la CGT, notre Branche « Blanchisserie, Laverie, Location de Linge, Nettoyage à sec, Pressing, Teinturerie » a manifesté sa volonté de **simplifier l'examen réalisé par les entreprises des facteurs de pénibilité**.

Dans le cadre de sa démarche de validation, la DGT a demandé des précisions sur certains points, avant que l'accord ne fasse l'objet d'une publication de l'avis d'extension au Journal officiel. Cela tient peut-être au fait qu'il s'agit seulement du second accord de branche signé, après celui du secteur du commerce de détail et de gros à prédominance alimentaire.

• L'ENQUÊTE INTERNE SUR L'ABSENTEISME :

Les résultats de l'enquête du GEIST menée en 2016 sur le taux d'absentéisme en 2015 dans les entreprises ont été présentés aux administrateurs. Cette étude repose sur les chiffres recueillis auprès d'une quinzaine d'entreprises de notre secteur. Ces données apportent une mesure utile à la Profession, car elles fournissent un repère qui permet à chaque société de se situer par rapport à un baromètre de branche.

Les chiffres 2015 ont été communiqués à nos adhérents du métier de la Location Textile, et seront complétés régulièrement par d'autres enquêtes.

ACTUALITÉ DE LA COMMISSION ENVIRONNEMENT

• UN GUIDE METHODOLOGIQUE POUR LA GESTION DES SITES ET SOLS POLLUES

Un travail mené par l'INERIS avec le Ministère de l'Environnement (MEDDE) en novembre 2016 a conduit à revoir le « **Guide méthodologique national pour la gestion des sites et sols pollués** ». Une nouvelle version du guide sera prochainement publiée sur le site du Ministère. Il prend en compte de nouvelles notions : **le plan de conception**, qui sera prescrit par la DREAL, et attire l'attention sur **certaines Valeurs Limites** dans les mesures d'analyses des eaux souterraines.

Sur le site du Ministère de l'Environnement, plusieurs Guides et Rapports à paraître :

http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/JT_15-11-2016_Annonce_nouveaux_guides_rapports.pdf

• RSDE



Le MEDDE, maintenant que des mesures de surveillance pérenne ont été établies dans chaque secteur d'activité, souhaite refondre les arrêtés ministériels pour imposer des VLE (valeurs limites d'émission) sur les substances dangereuses dans l'eau au niveau national ; par ailleurs, à travers les arrêtés sectoriels, il est prévu des dérogations sectorielles, avec des valeurs légèrement supérieures selon les métiers.

Notre secteur est concerné par au moins 3 substances. Sur ces substances, les analyses qui atteignent les VLE ciblées entraîneront automatiquement des mesures d'auto-surveillance pour les sites concernés :

- **Chloroforme** : le GEIST avait proposé un niveau acceptable pour la majorité de nos sites qui utilisent de la javel ; le seuil du Ministère est actuellement fixé à 100 µg/l.
- **Nonylphénol** : le seuil visé est actuellement de 25 µg/l mais aucune proposition n'existe pour faire diminuer cette substance, que l'on ne maîtrise pas. Par les effets conjugués des adaptations de tous les secteurs, et du fait de son inscription dans REACH, par chance, elle diminue naturellement dans les relevés.
- **Les métaux (Plomb, Zinc,..)** : se retrouvent sur des sites ayant un lien avec les industries mécaniques, et avec des VLE plus restrictives. Le métal le plus délicat à éradiquer pour nos sites sera sans doute le plomb.

- **Le DEHP** : c'est aussi une substance préoccupante, dérivée des phtalates, en pollution diffuse partout. Nous avons des variations de mesure en fonction des sites. Le seuil aujourd'hui fixé pour la VLE est à 25 µg/L. Comme nul n'en connaît l'origine, il est bien délicat de faire des pronostics. Bien qu'il ne sache pas comment la traiter, le ministère souhaite fixer une VLE pour faire baisser le seuil.

Globalement, l'issue de ces travaux sera de fixer des VLE nationales, et des seuils plus flexibles par secteur. Dans la Blanchisserie, les substances désignées seront en auto surveillance (semestriel). Ce qui signifie des surcoûts d'analyse et de traitements éventuels.



Un échange entre le GEIST et le service du Ministère en janvier 2017 a permis de travailler sur les valeurs réelles de nos industries, recueillies au travers de l'enquête RSDE menée par le GEIST.

• L'AGENCE FRANÇAISE POUR LA BIODIVERSITÉ



Les premiers décrets relatifs à la nouvelle Agence Française pour la Biodiversité ont été publiés en fin d'année 2016. Créée officiellement au 1^{er} janvier 2017 elle rassemble l'Agence des aires marines protégées, l'Office national de l'eau, l'Atelier technique des espaces naturels, et les Parcs nationaux de France. Elle a tenu son premier Conseil Scientifique le 19 janvier 2017.

création de L'AGENCE pour la BIODIVERSITÉ

*Elle permettra de rassembler
dans une même maison tous les acteurs
de la protection de la biodiversité*

La loi biodiversité, promulguée à l'été 2016, posait les premières pierres pour que soient compensées les atteintes à la biodiversité. Elle intègre des mesures d'évitement, de réduction et de compensation au sein du principe de prévention. Cette traduction législative entérine une évolution juridique en marche depuis une quarantaine d'années.

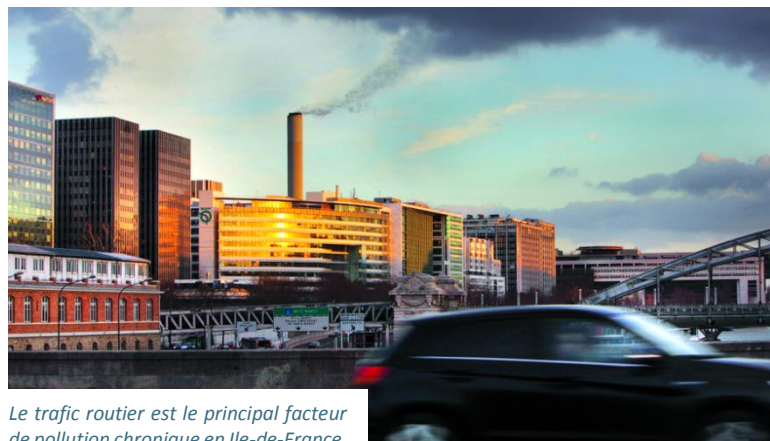
L'un de ces décrets impose en effet à toute structure portant un plan, schéma, programme ou autre document de planification à transmettre les éléments relatifs à la biodiversité qu'elle aura pu recueillir dans le cadre des études préalables qu'elle aura conduite.

TRANSPORT

• LE PPA EN ILE DE FRANCE :

Le renouvellement du **Plan de Protection de l'Atmosphère de l'Ile de France, le PPA**, met en œuvre 50 mesures actuellement étudiées avec la Préfecture en vue de leur adoption en septembre 2017.

Parmi les défis "**structurants**", l'existence du Plan de Mobilité qui devra être prévu par les administrations, établissements publics et entreprises, de plus de 100 salariés sur un même site. Dans la Loi de transition énergétique, le **Plan de Mobilité** prévoit qu'à partir du 1^{er} janvier 2018, les entreprises situées sur un même site regroupant au moins 100 travailleurs élaborent un plan de mobilité. Pour l'Ile de France le seuil est fixé à 500 employés.



Le trafic routier est le principal facteur de pollution chronique en Ile-de-France.

Le futur PPA vise aussi à harmoniser à la baisse les vitesses maximales sur les voies structurantes. Le soutien au covoiturage est aussi au programme. Il s'agit en particulier d'étudier la possibilité de mise en place de voies dédiées et d'établir un "schéma directeur du covoiturage". Enfin, l'effort en faveur des véhicules à faibles émissions sera maintenu.

La gamme « Crit'Air »



• LA VIGNETTE ECOLOGIQUE CRIT-AIR :

Elle est obligatoire à compter du **16 janvier 2017 à Paris** sur tous les véhicules qui circulent dans la capitale, pour les professionnels et les particuliers. Pour le moment, toutes les catégories sont autorisées à la circulation (hors périodes de restriction de circulation), ce qui devrait changer dans les prochaines années.

Toutes les informations sont sur le site : www.crit-air.fr

• LES ZCR DANS PLUSIEURS VILLES EN FRANCE :

Paris s'étant fixé un objectif de 0% de diesel en 2020 à Paris, les **Zones à Circulations Restreintes, ZCR**, issues de la Loi pour la Transition Énergétique, ont été initiées depuis le décret du 29 juin 2016. Elles ont pour but d'exclure de la circulation les véhicules les plus polluants dans les villes ayant opté pour le plan «**Ville respirable en 5 ans**» telles que Lyon, Lille, Grenoble, Toulouse, Bordeaux, Strasbourg, Rouen...

[Lien vers la liste des « Villes Respirables en 5 ans ».](#)

La ZCR parisienne vise à interdire la circulation des véhicules les plus polluants entre 8h et 20h, sur tout le territoire parisien hors périphérique et bois. Elle concerne les deux-roues immatriculés avant septembre 2000 (pas de norme Euro à cette date), les voitures immatriculées avant janvier 1997 (Euro 1), les camionnettes immatriculées avant octobre 1997 (Euro 1) et les poids lourds, autocars et autobus immatriculés avant le 1^{er} octobre 2001.

• COMMISSION COMPTES PROPRES DE L'AUTF :

Toutes nos félicitations à **Mme Sophie MONTEL GALLON** (Elis) qui a été réélue à la présidence de cette commission.

VÊTEMENTS DE TRAVAIL

• LE NOUVEAU REGLEMENT EUROPEEN SUR LES EPI 2016/425 :



Période transitoire pour la certification : Pour faciliter la mise en place de la nouvelle réglementation, une **période transitoire (21 avril 2018 – 21 avril 2019)** a été prévue à l'article 47 du règlement 2016/425 relatif aux EPI afin de faciliter la transition. Suite à une sollicitation des professionnels, la Commission Européenne a tranché : les EPI fabriqués après le 21 avril 2019 devront être conformes au règlement 2016/425 même ceux disposant d'une attestation CE de type valide selon la directive 89/686/CEE, ce qui implique une re-certification de ces EPI **entre le 21 avril 2018 et le 21 avril 2019.**

Dématérialisation de la notice d'utilisation : une demande a été adressée en ce sens à la Commission.

• EPI AMIANTE

Une étude va être menée par la DGT et l'INRS avec l'objectif de réviser l'ensemble du cadre réglementaire à l'horizon 018.



• LES VÊTEMENTS DE TRAVAIL HAUTE VISIBILITE

Plusieurs échanges ont eu lieu entre l'Administration et le Synamap afin d'aboutir à une définition permettant de distinguer les V.T. avec bandes rétro-réfléchissantes des EPI Haute Visibilité.

La création d'un groupe de travail au niveau de la Commission Européenne piloté par la France a été décidée pour définir ces critères techniques, qui devront être intégrés dans le guide d'application de la Directive 89/686. Son objectif est de définir clairement ce qui relève du vêtement de travail et ce qui relève d'un EPI.

• EQUIPEMENTS DE PROTECTION CONTRE LES PRODUITS PHYTO-SANITAIRES

Avis du 9/07/2016 aux fabricants et distributeurs d'EPI Phytopharmaceutiques : Il prévoit que ces équipements ne doivent pas être lavés simultanément avec les vêtements familiaux.

[Cliquer ici pour accéder à l'avis du 9/07/16](#)

Avis du 13/07/2016 aux demandeurs d'autorisation de mise sur le marché d'EPI phytopharmaceutiques :

[Cliquer ici pour accéder à l'avis du 13/07/16](#)

La norme ISO 27065 passe en 3ème enquête publique, et doit être finalisée prochainement.

• LA NOUVELLE LISTE DES NORMES EPI HARMONISEES :

Est parue au Journal Officiel la liste des Normes EPI dans les états membres le 9 septembre 2016. Elle est consultable sur la page en lien direct ci-après :

[Lien vers la nouvelle liste des normes européennes harmonisées au titre de la Directive EPI qui a été publiée au Journal Officiel de l'Union européenne le 9 septembre 2016.](#)

• RABC :

La version actualisée en 2015 de la **norme d'hygiène RABC** (Risk Analysis Biocontamination Control) - **BS EN 14065 : 2016 Juin 2016** - a été mise en ligne sur le site de l'AFNOR dans sa version anglaise :

[Cliquez ici pour lien direct vers norme RABC](#)

Il n'y a pas d'information quant à la mise en ligne de la version française à ce jour.

• EN 14404 «ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE - PROTECTION DES GENOUX POUR LE TRAVAIL A GENOUX » :

Des travaux menés conjointement avec l'ISO sont en cours pour une norme seulement européenne, qui couvrira plusieurs catégories de produits. Les travaux de révision sont prévus pour une durée de 2 ans.

RÉGLEMENTATION



RÉFORME DU DROIT
DES CONTRATS

Le droit des contrats qui s'appuyait sur les textes originels datant du Code Napoléon, **a été modifié par l'ordonnance du 10 février 2016**. Son objet était d'intégrer certaines avancées issues de la jurisprudence. Elle est entrée en vigueur le 1^{er} octobre 2016. A priori cette réforme n'aura que peu d'impact sur la vie des entreprises, mais seule la pratique des affaires en apportera la preuve.

EUROPE : ETSA

• NOUVELLE ANALYSE DU CYCLE DE VIE POUR LE SECHAGE DES MAINS

Une étude co-produite par l'association nationale WIRTEX et l'association européenne ETSA, en Allemagne, a été diffusée par l'ETSA en version anglaise. Elle permet de mesurer **l'avantage des rouleaux essuie-mains par comparaison avec les serviettes en papier** :

- Les essuie-mains en textile génèrent 95% de déchet en moins que les essuie-mains en papier,
- Ils nécessitent 48% d'énergie en moins,
- Ils émettent 29% de CO₂ en moins.

L'étude est disponible en version anglaise auprès du GEIST.



AGENDA

- 5-8 juin 2017 : **CLEAN SHOW** – Las Vegas / USA.
- 15-16 juin 2017 : **ETSA** European Conference – Paris.
- 22-24 juin 2017 : **42^{èmes} JOURNEES D'ETUDES GEIST - La Clusaz.**
- 27-29 septembre 2017 : **TEXCARE ASIA** – Shanghai.
- 14-16 octobre 2017 : **JET'EXPO** – Paris Expo.
- 14-16 octobre 2017 : **VET'IMAGES** – Paris Expo.
- 17-20 octobre 2017 : **A+A** – Düsseldorf, Allemagne.

ACTUALITÉ DES MEMBRES



• ANETT

Le trophée de la RSE des Deux Sèvres a été accordé à **ANETT** par la Chambre de Commerce et d'Industrie, en décembre 2016.

• RLD

Grégory BOILLOT a été nommé Président Directeur Général de **RLD** depuis le 16 janvier 2017, en remplacement d'Olivier THIEBLIN.

- **Nouvelle adresse : RLD** – Tour de Lyon – 185, rue de Bercy – 75012 PARIS.

• ELIS

ELIS a fait l'acquisition de 100% des titres de SIL (Servicios Industriales de Lavado) qui détient 2 sites de blanchisseries industrielles en Colombie. Après s'être introduit récemment au Brésil et au Chili, c'est en Colombie que le groupe ELIS affiche ses ambitions de devenir un acteur majeur en Amérique du Sud.

Rachat également de Puschendorf Textilservice en Allemagne, qui possède 5 blanchisseries réalisant un chiffre d'affaires d'environ 40 Millions d'euros.

• ECOLAB

Pour compléter son offre 40°C, **Ecolab** a développé OxyGuard40, un procédé basse température dédié aux blanchisseries hôtelières. Cinq avantages majeurs sont à mettre en avant :

- Blancher maximale,
- Réduction de la consommation énergétique,
- Allongement de la durée de vie des textiles,
- Protection des couleurs,
- Eco-responsabilité.

OxyGuard40 est le premier procédé qui répond aux critères de l'Ecolabel Européen, la protection de l'environnement à chaque étape du cycle de vie, de la fabrication des produits jusqu'à la mise en place du procédé en blanchisserie. Grâce à ce nouveau concept, les blanchisseries réduisent jusqu'à 20% de leurs coûts opérationnels par des diminutions de consommations d'eau et d'énergie, par la réduction des temps de cycle

OxyGuard40™

et par l'allongement de la durée de vie des textiles. Une baisse de l'usure chimique de 50% a pu être constatée sur les bandes tests par rapport aux programmes en place précédemment.

Avec ce nouveau procédé, nous aidons les blanchisseries à faire face à un marché de plus en plus compétitif.

• JENSEN-GROUP ET ABS

JENSEN-GROUP et ABS unissent leurs forces pour former une nouvelle société **Gotli Labs AG**.

Cette nouvelle société, spécialisée dans la gestion des données en blanchisserie Industrielle, et qui fonctionnera indépendamment d'ABS et de JENSEN-GROUP, a pour mission de regrouper au sein d'un seul et même produit, toutes les fonctionnalités connues du Logiciel COCKPIT de JENSEN-GROUP et du PIMS d'ABS.

Ce nouveau produit baptisé GLOBE, permettra à tous nos clients dans le monde, de bénéficier de ce qui se fait de mieux dans la collecte automatique des données, dans la visualisation de la production, dans l'enregistrement des temps de travail ou encore dans la planification.

Anne de Boer, Directeur Général de cette nouvelle entité dont le siège est en Suisse, a réuni les meilleurs spécialistes des deux sociétés, afin d'offrir une organisation dédiée, et d'assister nos clients dans leur mutation actuelle vers les nouveaux systèmes de gestion centralisée des données. Les clients utilisant déjà le logiciel COCKPIT de JENSEN bénéficieront donc d'un support étendu, grâce au renforcement des équipes.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter :
Anne de Boer, Directeur Général de Gotli Labs AG

• TDV INDUSTRIES

TDV Industries annonce le rachat de Klopman international, leader dans la production de tissus techniques pour vêtements professionnels. Le groupe textile français TDV Industries (Laval, Mayenne) est devenu officiellement, depuis le 7 décembre dernier, le nouveau propriétaire de Klopman International, à la suite d'un accord avec la banque Indienne Exim cédante de 100% du capital.

Klopman International est implanté depuis 1968 en Italie (Frosinone) et fait partie des acteurs majeurs du secteur de la production et la commercialisation des tissus techniques pour les marchés du vêtement de travail, du vêtement de protection et du vêtement image. En Europe, un vêtement sur trois est réalisé avec des tissus Klopman qui produit 40 millions de mètres de tissus chaque année. L'entreprise est basée à Frosinone, un des plus importants sites industriels de la région du Latium.

Le nouveau groupe qui réalise plus de 150 millions d'euros de chiffre d'affaires, couvre le marché européen et une grande partie du marché asiatique. Il s'agit d'un Groupe rentable qui dispose de solides bases financières et industrielles en Italie et en France.



Les deux sociétés conserveront leur identité propre tout comme leur propre management ; elles piloteront leurs marques respectives en toute autonomie. Cette alliance renforcera les positions des deux entreprises, sécurisant ainsi leurs emplois et leurs investissements.

Christophe Lambert, Président de TDV Industries, mais aussi Vice-président de l'UIT et Président de la FFILC (Fédération Française Industrie Lainière et Cotonnière), considère que « *l'acquisition de Klopman International par TDV Industries montre son intention de créer un leader dans le secteur des textiles techniques en Europe et au-delà* ».



• LAPAUW

L'année 2016 a été marquante pour Lapauw : nous avons pu vous présenter pour la première fois, lors du salon Texcare notre gamme complète de solutions: lavage, finition, vêtements et salle blanche.

2016 fut riche en innovations avec l'arrivée de nos nouveaux produits : engageuse UNIX, nouvelle génération de sècheuses repasseuses gaz IronMAX et IronPRO, convoyeur aérien et tapis de transfert, apportant de la valeur ajoutée à notre gamme.

Une augmentation significative des ventes pour le groupe Lapauw, dont nous tenions à remercier tous nos clients pour leur confiance.

Lapauw vous souhaite une bonne et heureuse année 2017, et vous promet encore plus d'innovations !

• GARNIER THIEBAUT : FRANCE TERRE TEXTILE



Toute une filière s'engage

France terre textile® : Ce nouveau label, né à la fin de l'année 2016, a pour objectif de mettre en valeur le « made in France » dans la filière Textile. Il garantit au consommateur, au distributeur, à l'utilisateur professionnel... qu'au minimum 75 % des opérations de production de l'article labellisé sont réalisées dans des berceaux textiles français.

Implanté dans 4 régions : Vosges, Alsace, Nord et Rhône-Alpes Auvergne, ce label assure le respect des normes qualitatives et environnementales propres à la production textile française. Il rassemble la filière autour d'une démarche dynamique afin de préserver les savoir-faire français.

• CEPOVETT



CEPOVETT lance le vêtement professionnel en fibres recyclées :

Conçue comme une solution de recyclage innovante, « **Recycled clothing** », est un concept qui permet de concevoir un vêtement professionnel à partir de fibres recyclées issues des tenues de travail de nos propres clients. Cette démarche inspirée de l'économie circulaire permet de séparer et d'extraire le coton des vêtements usagés, pour ensuite fabriquer un nouveau tissu à partir d'un « fil recyclé régénéré ». Un défi industriel dans le prolongement de notre programme de recyclage textile qui existe depuis de nombreuses années. »